

[Text]

Commr Simmonds: No, I think it has to call for the record before the board, be put there by the appropriate person in the force if they felt the need for it, as opposed to the right to research records, if you wish, and so on, which the investigative boards have.

D/Commr Moffatt: Mr. Chairman, before this board comes into play, there is a notice of intent that goes to the member—that the CO intends to recommend his discharge. He has to file with the member all the documentation that he is going to use in support of this. In turn, the member has so many days to say that he wants a hearing, and then he has the opportunity of presenting whatever written material he has. The board is seized with the written material, on both sides, before it sits down to really adjudicate the situation. The member should have everything there that he wants to have there, and so should the commanding office.

Mr. Nunziata: Okay. Thank you, Mr. Chairman.

• 2115

The Chairman: Mr. Allmand, on your behalf, Mr. Nunziata asked that an amendment on page 20 at line 7 be stood and we have done that by agreement. Do you wish to pursue that now, or what is your intention?

Mr. Allmand: I want to pursue it and I thank the committee for having stood it. The purpose of that is . . .

The Chairman: Do we have the motion, Mr. Allmand? I am sorry, I do have it.

Mr. Allmand: Yes. I believe you do.

The Chairman: Amend clause 16 by striking out line 7 on page 20 and substituting the following:

criminal proceed . . .

Would you explain, please.

Mr. Redway: It eliminates 'civil or administrative'.

Mr. Allmand: This amendment was pursuant to the evidence which was given by the Canadian Civil Liberties Association by Mr. Borovoy, who made that recommendation and it made sense to me. I am sorry; you caught me by surprise and I have such a pile of amendments here, I cannot find my copy.

But that is what it is, Mr. Chairman. It was to eliminate those, and the argument on that was made here and we had quite a discussion the day Mr. Borovoy was here.

The Chairman: All right. Any further discussion on the amendment, Mr. Allmand?

Mr. Allmand: No. I have the note and it is to eliminate 'civil and administrative proceedings' and it was further to the suggestion made by Mr. Borovoy in his brief.

Amendment negatived

[Translation]

Comm. Simmonds: Non, je pense qu'elle doit demander qu'on lui apporte le dossier, que ce dossier soit présenté par la personne appropriée au sein de la GRC, si elle le juge nécessaire, plutôt que d'avoir le droit de faire des recherches dans les dossiers, si vous voulez, comme les commissions d'enquête.

S.-comm. Moffatt: Monsieur le président, avant que cette commission n'entre en jeu, le membre reçoit un avis selon lequel le commandant se propose de recommander son licenciement. Le commandant doit rassembler avec le membre toute la documentation nécessaire à l'appui de sa recommandation. Le membre, pour sa part, a un certain délai pour demander une audition, au cours de laquelle il pourra présenter tous les documents écrits dont il dispose. La commission prend connaissance des documents écrits des deux parties avant de vraiment être en mesure de se prononcer sur l'affaire. Le membre devrait alors avoir tout ce qu'il désire, tout comme le commandant.

Mr. Nunziata: O.K. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Allmand, monsieur Nunziata a demandé, en votre nom, qu'un amendement concernant la ligne 7 de la page 20 soit réservé, ce sur quoi nous nous sommes entendus. Désirez-vous maintenant y donner suite, ou quelle est votre intention?

M. Allmand: Je veux y donner suite et je remercie le comité d'avoir réservé l'amendement en question. Ceci a pour but . . .

Le président: Est-ce que nous avons la motion, monsieur Allmand? Je m'excuse, je l'ai en effet.

M. Allmand: Oui. Je crois que vous l'avez.

Le président: Que l'article 16 de la version anglaise soit modifié par substitution, à la ligne 7 de la page 20, de ce qui suit:

criminal proceed . . .

Pourriez-vous donner plus d'explications, s'il vous plaît?

M. Redway: Il s'agit d'éliminer les mots «civiles et criminelles».

M. Allmand: Cet amendement découlait du témoignage rendu par monsieur Borovoy, de l'Association canadienne des libertés civiles, qui a fait cette recommandation, et je trouve cela raisonnable. Je m'excuse; vous m'avez pris par surprise parce que j'ai toute une pile d'amendements ici et je ne retrouve pas ma copie.

Mais, c'est cela, monsieur le président. Il s'agissait d'éliminer les mots en question et l'argumentation appropriée a été présentée ici et nous avons eu toute une discussion à ce sujet quand M. Borovoy est venu ici.

Le président: Très bien. Avez-vous autre chose à ajouter au sujet de l'amendement, monsieur Allmand?

M. Allmand: Non. J'ai la note ici et il s'agissait d'éliminer les mots *civil and administrative proceedings* et cela, à la suggestion de M. Borovoy, dans son exposé.

L'amendement n'est pas adopté